

Réalisation d'un branchement électrique souterrain

Compte tenu des travaux entrepris par la société MARON TP à partir du 4 mai 2023 jusqu'au 4 juin 2023, au n°50 allée des Glycines, le stationnement sera réglementé.

Début des travaux

04/05/2023

Fin des travaux prévue

04/06/2023

Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h sur la zone des travaux.

Documents

[Stationnement réglementé compte tenu des travaux entrepris par la société MARRON TP](#)